



N°9 / JUILLET 2020
GRATUIT

Eaux & Forests

Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

REGARD SUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES



ACTUALITE
**COVID-19 : LE MINISTÈRE PRÉSENTE SON
PLAN DE RIPOSTE**

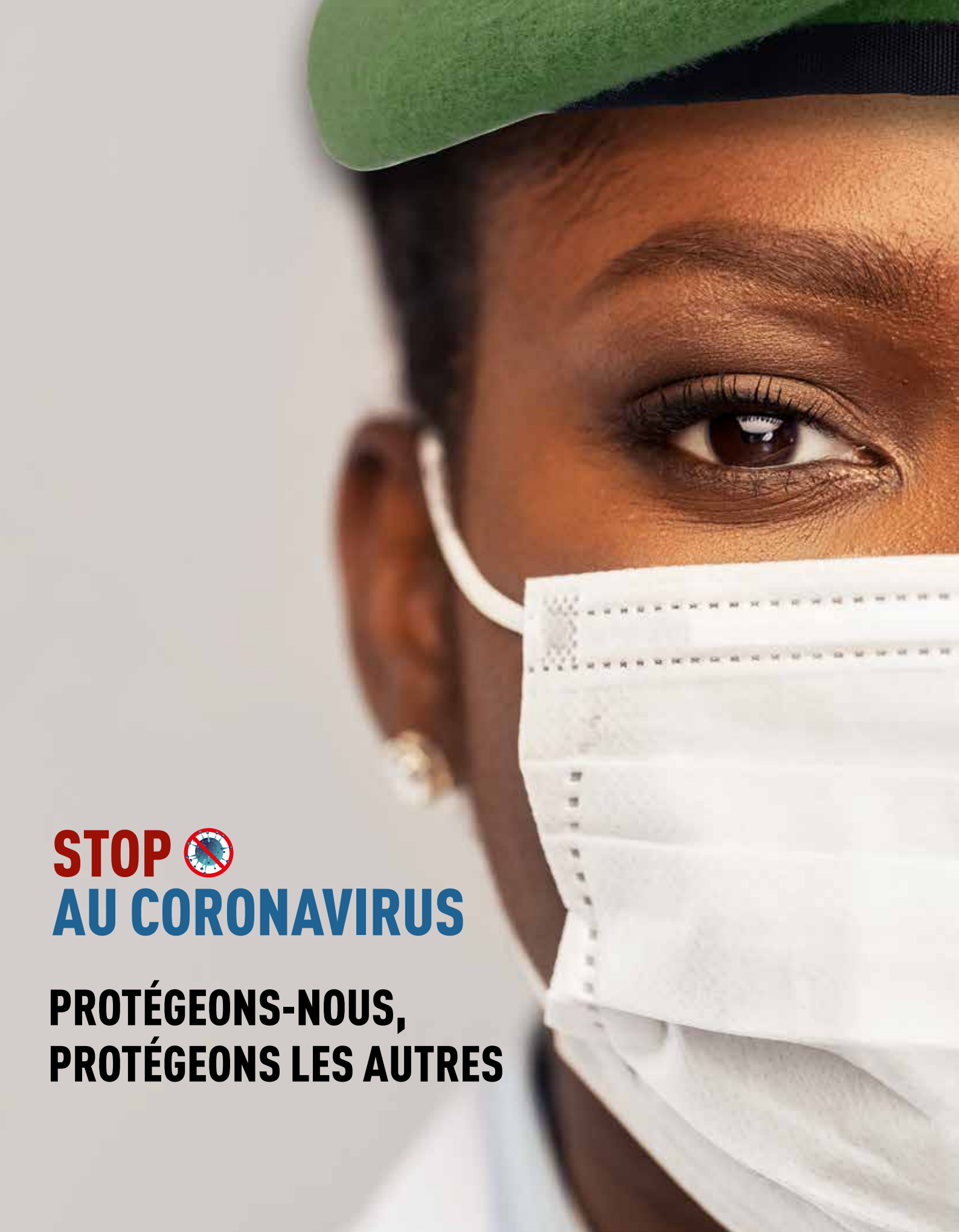


FOCUS
**QUELLES MESURES DE GESTION DURABLE
POUR NOS RESSOURCES NATURELLES ?**



DOSSIER : **UN INVENTAIRE FORESTIER ET
FAUNIQUE EN COURS POUR UNE GESTION
RATIONNELLE DES RESSOURCES**





STOP 
AU CORONAVIRUS

**PROTÉGEONS-NOUS,
PROTÉGEONS LES AUTRES**

LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET LA COVID-19

Les forêts, la faune et l'eau constituent le maillon essentiel des ressources naturelles de notre planète. Les forêts représentent les écosystèmes les plus riches en termes de diversité biologique. C'est en cela qu'elles abritent plus de 80% des espèces d'animaux, de plantes et d'insectes. Outre la régulation du climat et la création d'un microclimat favorable au développement agricole, les forêts captent le carbone et rejettent l'oxygène dans l'atmosphère. En dépit de leurs fonctions écosystémiques, les forêts subissent de fortes pressions anthropiques, essentiellement imputables à l'agriculture, aux feux de brousse, ainsi qu'à l'exploitation anarchique et minière, auxquelles s'ajoute l'urbanisation galopante

Cette déforestation massive est responsable de 12 à 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'une des principales causes de certaines catastrophes naturelles : inondations récurrentes, sécheresses inattendues, glissements de terrains. Dans cette atmosphère de régression continue, la faune sauvage voit son habitat se réduire chaque jour. En plus des conflits Homme - Faune qui tendent à se généraliser dans le monde rural, la cohabitation entre ces deux entités est à la base de la multiplication des zoonoses (fièvre hémorragique Ebola, Zika, COVID-19, etc.) qui se font de plus en plus virulentes, donnant parfois lieu à des pandémies.

S'agissant de l'eau, les écoulements moyens annuels des fleuves pourraient diminuer de 5 à 20% au cours des prochaines années. Concernant les eaux souterraines, la réduction des infiltrations pourrait entraîner une baisse de celles-ci de 7% à 13% à l'horizon 2031-2040 et de 49% à l'horizon 2091-2100. Ce phénomène contribuerait à l'assèchement de la nappe phréatique, principale source d'approvisionnement en eau potable des populations.

Le déclin quasi-irréversible de ces ressources naturelles nous interpelle et nous invite à une prise de conscience collective. Dans une synergie d'actions devenue indispensable, nous devons mutualiser nos efforts afin de relever le défi de la préservation de l'écosystème.

A l'instar de la communauté scientifique mondiale qui, sous l'égide de l'ONU, se mobilise à travers des journées dédiées (Journée Internationale des Forêts, Journée Mondiale de l'Eau, etc.), nous devons apporter des réponses courageuses et responsables, en vue de préserver nos ressources naturelles.

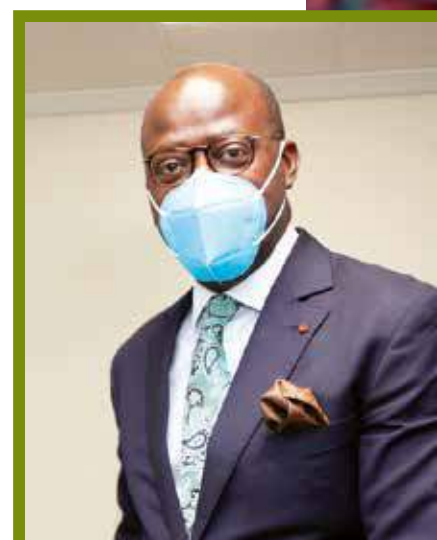
Dans cette perspective, il a été adopté la Politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts d'une part et une stratégie de sa mise en œuvre avec une forte implication de l'initiative privée, d'autre part. Par ailleurs, un document de Politique nationale de l'eau prévoit dans ses orientations stratégiques, la promotion des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. En ce qui concerne la faune, la Politique nationale de protection, de reconstitution et de valorisation de cet espace est en cours d'adoption par le Gouvernement.

Face au péril auquel sont exposées les ressources naturelles, une mobilisation de tous s'impose, pour une gestion durable en vue de porter à bout de bras, des ressources naturelles à bout de souffle.

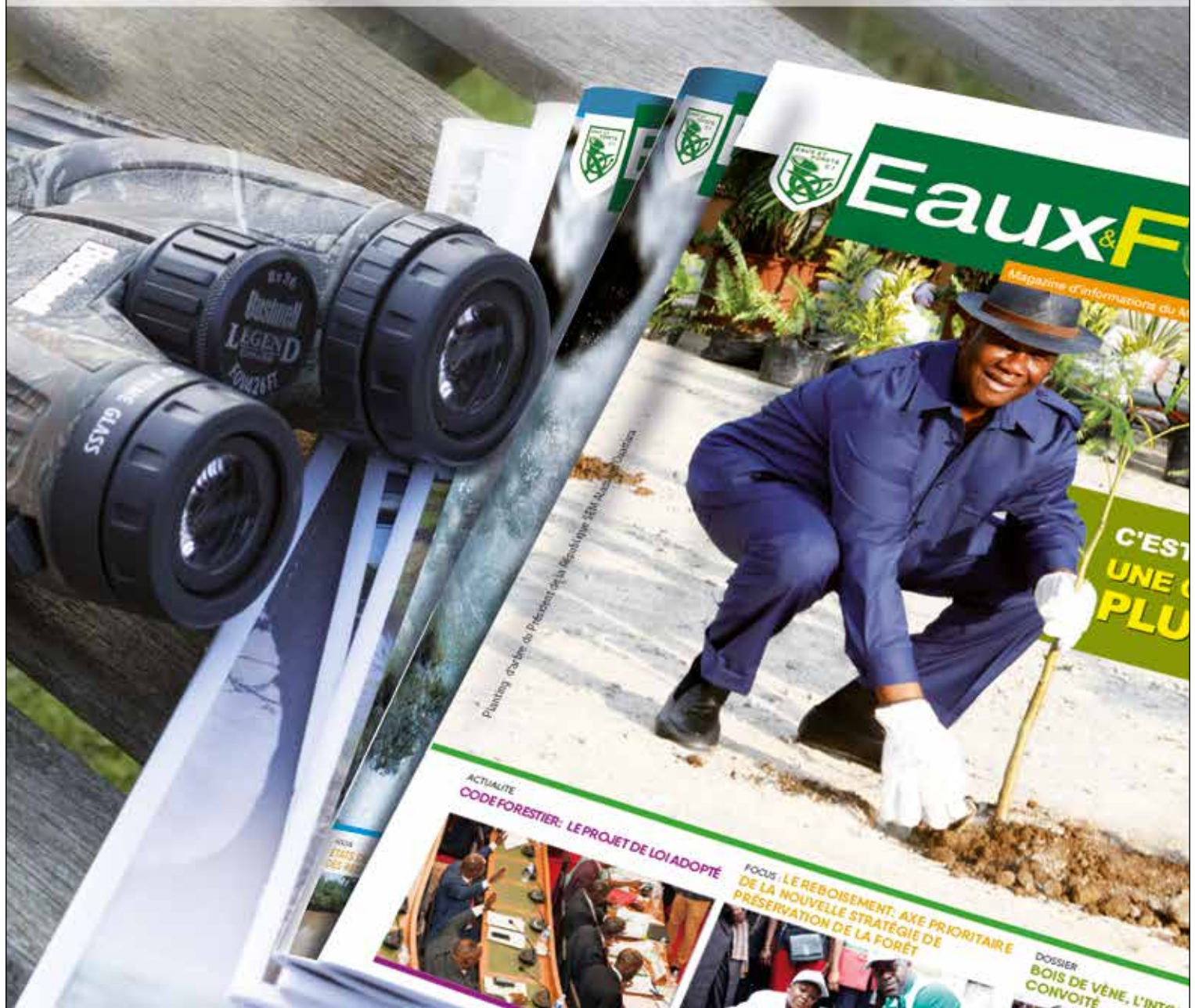
Dans le présent numéro, la rubrique Actualité présentera entre autres, le plan de riposte du Ministère face à la pandémie du coronavirus. Le Focus traitera des acquis et des mesures prises pour une gestion durable des forêts, de la faune et des ressources en eau.

Plus loin, dans le Dossier une lucarne sera ouverte sur les grands projets accompagnant la nouvelle approche de gestion durable des forêts, ainsi que le système de surveillance mis en place pour protéger les ressources naturelles.

Bonne lecture !



Alain-Richard DONWAHI,
Ministre des Eaux et Forêts



SOMMAIRE

6 _ **ACTUALITÉ** — LUTTE CONTRE LA COVID-19 : LE MINISTÈRE PRÉSENTE SON PLAN DE RIPOSTE • LES FORÊTS CLASSÉES DE MABI ET YAYA ÉRIGÉES EN PARC ET RÉSERVE • CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES RENCONTRES D'ABIDJAN SUR LES VILLES DURABLES • SALUT AUX COULEURS AU CROU-A DE L'UNIVERSITÉ DE COCODY • LE PRINCE EDWARD D'ANGLETERRE A PARTICIPÉ À UN PLANTING D'ARBRES À L'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY D'ABIDJAN

12 _ **FOCUS** — GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES • LES ACQUIS • LES MESURES PRISES DANS LES SECTEURS DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DE L'EAU.

28 _ **DOSSIER** — LES GRANDS PROJETS • INITIATIVE CACAO-FORÊT • INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE NATIONAL (IFFN) • LES PROJETS DE REBOISEMENTS • UN SYSTEME DE VEILLE FORESTIÈRE POUR UN SUIVI EFFICACE • SECURISATION DES FORÊTS

40 _ **LES BREVES**

44 _ **VIE DU MINISTÈRE**



P.6 LUTTE CONTRE LA COVID-19 : LE MINISTÈRE PRÉSENTE SON PLAN DE RIPOSTE



P.32 INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE NATIONAL (IFFN)



P.38 SURVEILLANCE FORESTIÈRE



P.44 JOURNÉE DE LA FEMME

EauxForêts

Directeur de publication : Alain-Richard Donwahi

Rédactrice en chef : Dorcas Kadja

Comité de rédaction : Mariétou Djiibo N'zi, Jean François Curtis, Colonel Mé Martial, Préfet Youssouf Traoré, Herman AMAN, Colonel Konaté Bassimori, Colonel Kouassi Lucien, Colonel AKE Abroga Jérôme

Crédit photos : Niamien Gérard, SERCOM

Site internet : www.eauxetforets.gouv.ci

Facebook : Ministère des Eaux et Forêts-RCI

Tweeter : @MINEF-CI

Youtube : Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire





La Directrice Générale, col Major Elvire zouzou au point de presse Covid-19

LUTTE CONTRE LA COVID-19 : LE MINISTÈRE PRÉSENTE SON PLAN DE RIPOSTE

Dans le cadre du plan de riposte contre la COVID-19 lancé par le Conseil National de Sécurité, le Ministère des Eaux et Forêts participe à toutes les missions, aux côtés des autres Forces de Défense et de Sécurité. Trois (3) principes fondent cette participation : la prévention, la protection et l'intervention.

POUR LA PREVENTION, sous la supervision des Autorités Préfectorales et Administratives ou des Collectivités décentralisées, les agents des Eaux et Forêts participent aux activités de sensibilisation au

respect des mesures barrières et à l'interdiction de la manipulation et de la consommation de la viande de brousse. Aussi sont-ils sollicités, avec les autres forces, pour sécuriser les différentes tournées ou pour conduire des délégations.



Le Ministre en vidéoconférence lors du Conseil des Ministres

POUR LA PROTECTION DES AGENTS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEURS MISSIONS, Le Ministère des Eaux et Forêts a mis à la disposition de ses 425 services déconcentrés, 4033 agents techniques et de tous les agents interministériels, sur toute l'étendue du territoire national, un important lot de kits sanitaires. **POUR L'INTERVENTION,** les actions du Ministère des Eaux et Forêts pendant cette période portent sur deux axes majeurs : la participation aux côtés des autres forces de

REMISE DE KITS SANITAIRES À 425 SERVICES DÉCONCENTRÉS



Le Ministre remettant de manière symbolique un kit à la Directrice Générale Col-Major de la Sodefor.

D'une valeur totale de 25 millions de FCfa, les kits ont été officiellement remis, le 20 avril, sur le terrain de la Sodefor, à Cocody, par le Ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi.

Pour le Ministre, la prévention individuelle et collective reste la meilleure mesure pour vaincre la pandémie. « Face au Covid-19, nous devons nous organiser et nous mobiliser collectivement dans le respect des mesures barrières. Il s'agit de notre survie à tous. C'est pourquoi notre Ministère est pleinement engagé dans les directives données par le Président de la République », a-t-il expliqué, insistant sur le port obligatoire du masque de protection.

Les kits sont constitués, entre autres, de seaux à robinet pour le lavage des mains, masques de protection réutilisables et du gel hydroalcoolique.

H.A



Réunion de cabinet en vidéoconférence

Défense et de Sécurité aux missions organisées dans le cadre du suivi de l'application des mesures édictées par le CNS. La poursuite des missions régaliennes aux côtés des autres Forces de Défense et de Sécurité sur l'ensemble du territoire national. Dans certaines localités, les services forestiers sont les seules Forces de Sécurité présentes et disponibles, telles les Sous-Préfectures de Guintéguéla et de Fomngbesso dans le Département de Touba et la Préfecture de Koonan dans le Département de Ouaninou. Afin d'accompagner les opérateurs de la filière bois en cette période difficile, le Ministère des Eaux et Forêts a organisé une rencontre avec leurs représentants dans le but de recueillir les contraintes qui sont les leurs actuellement et d'échanger sur les mesures qui pourraient être prises.

D.K



Prise de température d'un agent par le Ministre

LES FORÊTS CLASSÉES DE MABI ET YAYA ÉRIGÉES EN RESERVE NATURELLE



En décembre 2016, débutait le Projet REDD+ de la Mé dont l'objectif principal était de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation dans la région. Encore assez peu dégradées, les forêts classées de Mabi et de Yaya étaient alors soumises à une forte pression des exploitants, des braconniers mais surtout des cacaoculteurs.



Vue aérienne de la forêt détruite

Trois ans plus tard, suite aux actions de sensibilisation menées conjointement par Nitidæ et le Conseil Régional de la Mé, le gouvernement de Côte d'Ivoire a pris la décision, sur proposition du Ministère des Eaux et Forêts, de créer la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya où toute activité humaine, en dehors des visites touristiques est strictement interdite. Confiée à l'Office Ivoirien des Parcs

et Réserves, cette réserve naturelle de 61 000 ha pourra bénéficier du très fort soutien des populations locales qui ont alors manifesté leur adhésion totale à la création de cette nouvelle aire protégée. Il convient dès lors de saluer ici le ferme engagement du gouvernement de Côte d'Ivoire qui concrétise avec cette décision le début de mise en œuvre d'un des axes majeurs de la nouvelle Stratégie de Préservation,

de Réhabilitation et d'Extension des Forêts du pays. Outre son potentiel en termes de développement écotouristique pour ces forêts situées aux portes d'Abidjan, la réserve naturelle de Mabi-Yaya permettra également de contribuer à la sauvegarde d'espèces "en danger critique d'extinction" comme les chimpanzés et la grenouille *Phrynobatrachus annulatus*.

M.D



Chimpanzé d'Afrique de l'ouest



grenouille (Cercopithèque Roloway)

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES RENCONTRES D'ABIDJAN SUR LES VILLES DURABLES



Photo de famille

Le Ministre des Eaux et Forêts a participé le 27 Février 2020 à 9h à la cérémonie d'ouverture des Rencontres d'Abidjan sur les villes durables. Cette cérémonie placée sous la Présidence de Son Excellence Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, avec la présence effective du Ministre de la Ville, Monsieur François Albert Amichia s'est tenue au Sofitel hôtel Ivoire.

A la cérémonie de lancement des Rencontres d'Abidjan sur les villes

durables, le jeudi 13 février 2020 à Abidjan, le Ministre de la Ville, François Albert Amichia, a invité les entreprises privées à prendre une place importante dans l'organisation de ce rendez-vous continental, et surtout d'y présenter les solutions qu'elles développent au sein de leurs différentes entreprises.

Cet événement s'est tenu du 27 au 28 février en prélude au sommet Afrique-France 2020. « Les Rencontres d'Abidjan entendent proposer des réponses innovantes

en faveur du développement de territoires durables. Nous comptons sur votre mobilisation et votre appui afin de gagner ce pari, parce que c'en est un et un grand », a encouragé François Albert Amichia. A en croire le Ministre, cette rencontre va permettre aux différents acteurs engagés sur la question de la ville d'échanger et de partager des solutions.

Par ailleurs, il a annoncé le lancement d'un concours qui permettra aux jeunes de partager leur vision.

Pour sa part, l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Gilles Huberson, a indiqué que les villes africaines et françaises doivent être socialement inclusives, économiquement productives, résilientes et sobres sur les plans environnemental et climatique en mobilisant les acteurs de tous les secteurs.

UNIVERSITÉ FHB DE COCODY CROU-A :

ALAIN- DONWAHI INVITE LES ÉTUDIANTS À SE CONCENTRER SUR LEURS ÉTUDES



Le Ministre saluant ses invités du jour.

Le 8 février, à la faveur de la traditionnelle cérémonie de salut aux couleurs au Centre Régional des Oeuvres Universitaires d'Abidjan (Crou-A) le Directeur Général du Crou-A, Jean Blé Guirao, a fait savoir que le secteur des Eaux et Forêts intéresse les étudiants. Quant à l'hôte du jour, M. Alain-Richard Donwahi, il a rassuré les étudiants que la foresterie est un domaine porteur qui nécessite des spécialistes. Pour cela il entend créer une véritable école des Eaux et Forêts.

Bien avant, Richard Donwahi a

exhorté les étudiants à s'éloigner des différentes chapelles politiques afin de rester concentrés sur leurs études. « les divergences politiques ne doivent pas nous conduire à la haine ; nous devons nous mettre ensemble pour construire notre pays. » a-t-il affirmé. Le DG du Crou-A a profité de cette occasion pour remercier le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly, qui a permis le déblocage de 1.7 milliard Fcfa en fin d'année, pour payer les bourses des étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny..

D.K

LE PRINCE EDWARD D'ANGLETERRE, A PARTICIPÉ À UN PLANTING D'ARBRES À L'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY D'ABIDJAN



Planting du Prince

Le prince a effectué le 5 février une visite de 48 heures pour le programme de l'ordre du mérite national. Au cours de son séjour à Abidjan, il a rencontré le Président de la République SEM. Alassane Ouattara et assisté à la cérémonie de présentation et de remise du prix d'or à 60 participants au programme de l'Ordre du mérite international ainsi qu'à un planting d'arbres à l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.

A ce planting, il a été accueilli le 6 février par le Ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, dans le cadre de l'Initiative Cacao -Forêts.

Notons que le Prince de Galles a mis en place une initiative dénommée « International Sustainability Unit » (ISU: Unité Internationale pour le Développement Durable), dans le but d'apporter des solutions à la problématique de la déforestation liée à la culture du cacao.

S'agissant de la question particulière de la déforestation tropicale, le Prince de Galles a également lancé en 2007, une autre initiative intégrée à la première et dénommée « Prince's Rainforest Project ». Ces initiatives visent à développer des solutions durables nécessaires pour relever les défis du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles, en mettant l'accent sur la gestion durable de l'agriculture et de la pêche.

H.A

22ÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

Du 9 au 13 mars 2020 au Parc National du Kruger à Skukuza en Afrique du Sud, le Col-Major Elvire MAILLY ZOUZOU, DG des Forêts et de la Faune, a pris part au dialogue de haut niveau sur le thème : « les métiers et l'enseignement des Forêts et de la Faune Sauvage pour les jeunes et les femmes ».

Créée en 1959, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) est l'une des six commissions régionales des forêts créées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'est une occasion pour les pays de discuter et de traiter des questions forestières au niveau régional. Elle se réunit tous les deux ans.

M.D





**24^e Journée nationale
de lutte contre
les feux de brousse**



FOCUS

**QUELLES MESURES DE GESTION
DURABLE POUR NOS RESSOURCES
NATURELLES ?**



Une nouvelle politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts a été adoptée en mai 2018. Elle est sous-tendue par une stratégie dont la mise en œuvre nécessitera plus de 600 milliards de FCFA (soit environ un (01) milliard d'Euros). Le cadre législatif pour encadrer cette nouvelle politique a été revu avec la promulgation en juillet 2019 de la nouvelle loi portant Code forestier. Les textes d'application de cette loi sont en quasi totalité mis en vigueur. En outre, l'avant-projet de loi portant sur la gestion durable de la faune ainsi que ses textes d'application sont achevés. De même que la loi sur la CITES. Au niveau des ressources en eau, l'actualisation de la politique de l'eau a été faite et des textes règlementaires sont en cours d'élaboration.

Le Ministère a bénéficié d'un plan d'urgence du gouvernement pour l'équipement et la dotation des agents en moyens de mobilité. L'introduction des notions telles la bonne gouvernance, l'observatoire indépendante, le partage des capitaux permettront de développer une gestion durable des ressources naturelles dont les retombées socio-économiques vont certainement contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et partant booster la croissance économique de la Côte d'Ivoire.

LES ACQUIS

Au plan structurel

- 2 Directions Générales ,
- 24 Direction Régionales des Eaux et Forêts,
- La BSSI



La Gouvernance

L'introduction de l'indice de gouvernance forestière.

Le Ministère des Eaux et Forêts a signé un partenariat avec l'agence de notation Bloom Field Investment pour le développement de son indice de gouvernance.



L'Équipement



144 véhicules doubles cabines, 14 véhicules cabines simples, 10 véhicules Land Cruiser et 23 véhicules Duster, 450 motos, des véhicules de transports de troupes et de l'armement (700 armes, GPS, gilets pare-balles, casques pare-balles, etc).

L'Administration

La dématérialisation des procédures de gestion des activités forestières



La sensibilisation

- Magazine
- Publication (Guide du reboiseur)
- Opération d'envergure "1 jour, 1 million d'arbres"
- Sensibilisation des acteurs
- les comités locaux



Au plan social

Promotion du Genre

- Nominatoin d'une femme Directeur Général des Forêts et de La Faune, première femme Chef de Corps.
- 49 femmes occupent des postes de responsabilités.



Les cadres institutionnels et réglementaires actuels par secteur d'activités

Secteur forestier

- Direction Générale de La Faune et de la Flore
- Une politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts
- Une stratégie de mise en œuvre
- Nouveau Code forestier et les textes d'application (8 décrets et un arrêté sur 12)



Secteur de la Faune

- Le projet de politique nationale de protection, de reconstitution et de valorisation de la faune sauvage
- L'avant-projet de loi sur la protection de l'éléphant
- L'avant-projet de loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction



Ressources en Eau

- La Direction Générale des Ressources en Eau
- Décret Agence nationale de l'eau relatif aux taxes de prélèvement de l'eau
- Le renforcement du cadre de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)



LE SECTEUR DE LA FAUNE



Eléphant d'Afrique

GESTION DURABLE DE LA FAUNE

A la suite des Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau, tenus en 2016, le Ministère des Eaux et Forêts a décidé de doter chaque secteur d'activité relevant de son domaine d'un document de politique sectorielle.

Ainsi, une politique de protection, de reconstitution et de valorisation de la faune sauvage est en cours de préparation depuis 2019. C'est un document d'orientation de la gestion durable de la faune pour les dix (10) prochaines années.

Le processus de préparation comprend une validation interne au sein du MINEF. Présentement en cours de préparation, il sera suivi d'une consultation de tous les acteurs de la gestion et de l'utilisation de la faune sauvage ainsi que des partenaires au développement.

Objectif, prendre en compte leurs avis afin d'en faire un document national consensuel.

Cette politique vise à :

- ▶ préserver la diversité des espèces de faune, leurs habitats et leurs services écosystémiques ;
- ▶ faire contribuer le secteur de la faune au développement économique, social et culturel ;
- ▶ impliquer tous les acteurs et notamment les populations rurales et le secteur privé dans la gestion de la faune ;
- ▶ mettre en place un système performant de suivi des zoonoses ;
- ▶ respecter les engagements internationaux.

LA CÔTE D'IVOIRE S'ALIGNE SUR LES NORMES INTERNATIONALES

La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction connue par son acronyme « CITES » ou encore, "Convention de Washington", est un Accord international entre Etats, signé le 3 mars 1973 à Washington. Elle a pour objectif, de protéger les espèces dont l'existence est menacée par la surexploitation due au commerce international. Entrée en vigueur le 1er juillet 1975, cette convention regroupe à ce jour 183 pays dont la Côte d'Ivoire, qui y a adhéré le 21 novembre 1994.

Pour freiner et réguler le commerce illicite, la CITES a mis en place un arsenal juridique et institutionnel, en soumettant toute exportation, importation, réexportation ou introduction en provenance de la mer, de spécimens des espèces (vivants, morts, parties et produits dérivés) de faune et de flore, inscrites dans ses 3 annexes, à la délivrance d'un permis ou certificat.

Pour atteindre cet objectif de régulation et fédérer leurs efforts, les Etats signataires de la CITES doivent adapter ou adopter (chacun) une législation interne pour en garantir l'application au niveau national.

Vingt-cinq ans après son adhésion à cette Convention, la Côte d'Ivoire est classée dans la catégorie 3 (la dernière), des pays dont la législation est généralement considérée comme ne répondant pas aux critères d'application de la CITES, selon la Résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15) de la CITES.

Pour rectifier le tir et être en phase avec **La Cites**, le pays a élaboré un **projet de loi en regard des législations nationales (PLN) répondant aux critères d'application.**

A cet effet, le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) a reçu l'aide technique et financière (15 000 dollars US en 2019) du Secrétariat de la CITES pour la mise en œuvre de son projet de législation.

Ainsi, un consultant juriste a été recruté pour l'appuyer à :

- ▶ faire l'état des lieux des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en matière de gestion des ressources fauniques, floristiques et halieutiques ;
- ▶ déterminer les insuffisances des textes existants, en matière de mise en œuvre de la CITES ;
- ▶ proposer un avant-projet de loi nationale CITES et ses textes d'application.

Après la validation en atelier national, les 08 et 09 août 2019, à Abidjan, et à nouveau le 20 février 2020 lors d'un atelier des acteurs clés, l'avant-projet de loi est prêt. Il devrait aboutir à sa mise en œuvre et classer la Côte d'Ivoire dans la catégorie 1 ; celle des pays dont la législation répond aux critères d'application de la CITES.

DFRC



Le pangolin



Famille lion

Maintenir toutes les formes de vie sur Terre

Le thème des célébrations de cette année est : « Maintenir toutes les formes de vie sur Terre ». Celui-ci englobe toutes les espèces de faune et de flore qui composent la biodiversité ainsi que les moyens d'existence des êtres humains, précisément ceux qui vivent au plus près de la nature. Intéressons-nous donc à la valeur de la vie sauvage ainsi qu'à la menace que représente la perte de la biodiversité.

La Journée internationale de la vie sauvage. 2020 est une année décisive pour la biodiversité. Elle marque la célébration de la vie sauvage et diverse. A cet effet, des actions nécessaires à la conservation de la vie sauvage et à son utilisation durable s'intensifieront durant cette année sur tout le territoire ivoirien.

QUELQUES ORGANES DE PROTECTION DES ESPECES

L'UCT

L'UCT de Côte d'Ivoire est chargée de la lutte contre le trafic de diamants, la protection des espèces animales et végétales, ainsi que de la lutte contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé..

La Convention RAMSAR

Elle a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

EAGLE Côte d'Ivoire

Il a été créé pour combattre le trafic d'espèces protégées partout dans le pays.

La Convention CITES

Elle contrôle et réglemente le commerce international des spécimens des espèces.



TOUS POUR
LA PROTECTION DE
**LA VIE
SAUVAGE !**



OPÉRATION D'INCINÉRATION DE 4 TONNES D'ÉCAILLES DE PANGOLIN SAISIES



À la suite d'une importante saisie d'écaillles de pangolin, la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC) a procédé le 03 mars 2020, à l'incinération des saisies pour marquer la Journée internationale de la protection de la vie sauvage.

Par cette action, le Ministère des Eaux et Forêts veut marquer sa détermination à traquer tous les ennemis de la faune et de la nature. Pour rappel, les autorités de Côte d'Ivoire en collaboration avec Egale organisation qui lutte pour la protection des espèces protégées ont saisi 4 tonnes d'écaillles de pangolin d'une valeur de 80 000 dollars américains la plus grande prise de ce genre. Le commerce mondial des pangolins, fortement menacé, a été interdit par les Nations unies. Ces animaux sont très prisés dans l'art culinaire des Africaines. Les écaillles de l'animal sont utilisables dans les médicaments traditionnels.

Plus de 4 000 pangolins ont été tués pour collecter ces 4 tonnes d'écaillles. Les Nations unies ont interdit le commerce des pangolins fortement menacés. Il en est de même pour l'ivoire d'éléphant et la corne de rhinocéros.

Les pangolins sont des mammifères aux écaillles uniques. Hésitants et malvoyants, ils ne s'aventurent que de la sécurité de leurs terriers ou des maisons arborées à la recherche d'insectes. Lorsqu'ils sont menacés, ils se recroquent en boule, une technique qui est futile contre les pièges en câbles tendus.



QUELQUES MAMMIFÈRES INTÉGRALEMENT PROTÉGÉS

Eléphant (*Loxodonta africana*, *Loxodonta africana cyclotis*) • **Hippopotame nain** (*Choeropsis liberiensis*)
Lamatin (*Trichechus senegalensis*) • **Chimpanzé** (*Pan troglodytes*)
Chevrotain aquatique (*Hyemosenus aquaticus*) • **Colobe magistrat** (*Colobus polykomos*)
Céphalophe zèbre (*Cephalophus zebra*) • **Pangolin terrestre géant** (*Manis gigantea*)
Microprotamogale (*Microprotamogale lamottei*) • **Antilope royale** (*Neotragus pygmeus*)
Hylochère (*Hylochoerus meinerzhageni*) • **Potto de Bosman** (*Perodicticus potto*)
Galago de Demidof (*Galago demidovii*) • **Bongo** (*Tragelaphus euryceros*) • **Léopard** (*Panthera pardus*)
Lion (*Panthera leo*) • **Cercopithèque Diane** (*Cercopithecus diana*).

LE SECTEUR DE LA FORÊT

GESTION DURABLE DES FORÊTS

“La gestion durable des forêts signifie leur gestion et l'utilisation des terrains boisés et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes”

A cet effet, le ministère a engagé une gouvernance forestière appuyée, par une restauration, conservation et aménagement durable des forêts avec un impact socio-économico-environnemental considérable sur les populations rurales et urbaines.

A. La gouvernance forestière

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans les processus FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts). En outre, la gouvernance sera renforcée par, notamment, la mise en place d'un Comité National de Gouvernance Forestière (CNGF) disposant d'un Secrétariat Technique Permanent et chargé de l'orientation et du suivi-évaluation de la Stratégie suivant une approche inclusive. Le CNGF qui naîtra de la mue de l'actuel Comité Technique de Négociation de l'APV FLEGT constitue le cadre de participation, de dialogue et de concertation entre les parties prenantes dans les réformes du secteur forestier. Il permettra de développer des principes et dispositifs à savoir:

- l'intégration un dispositif de prospective et de veille stratégique forestière notamment avec comme outil de mesure, l'indice de gouvernance du secteur des eaux et forêts. L'introduction de l'indice de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts permet de mesurer la performance du



Le Ministère des Eaux et Forêts a procédé le 23 octobre 2019, à la formalisation d'un partenariat avec l'agence de notation Bloom Field Investment

Ministère dans l'atteinte des objectifs bien précis à partir d'un suivi-évaluation périodique.

- La dématérialisation des actes et procédures de gestion forestière et l'accès aux informations
- La promulgation du Code forestier et l'élaboration de ses textes d'application. Ainsi, l'Observation

Indépendante permettra de lutter plus efficacement contre les activités illégales à l'origine de la destruction et de la dégradation des forêts ;

- La participation des organisations de la société civile et des communautés à la surveillance des forêts et des sites de reboisement est encouragée ;

- L'information et la sensibilisation des populations à la nécessité de préserver et de reconstituer les forêts, ceci dans le but d'intégrer l'arbre dans les politiques de développement local et par ricochet induire le changement durable de leur comportement. Ex : opération, 1 jour , 1 million d'arbres.

- La promotion de l'excellence au sein de l'Administration forestière sera renforcée avec l'installation de la Commission de l'Ordre du Mérite des Eaux et Forêts et la promotion du genre au niveau des activités du domaine rural.



B. Restauration, conservation et aménagement durable des forêts classées

Catégorie 1 : Forêts Classées ayant un taux de dégradation < à 25% et forêts de reboisement

- 27 forêts (superficie totale : 380 174 ha).
- 5 forêts naturelles dont le niveau de conservation est supérieur à 75%
- 22 forêts classées abritant d'importants reboisements industriels à gestion intensive, soit un total de 27 forêts.

ACTION

A court terme, une reconversion des occupations agricoles en forêt et la tolérance zéro pour les présences humaines. A cet effet, il est prévu des mesures d'accompagnement pour les personnes qui perdront leurs productions agricoles et leurs habitats (Cf. Mesures incitatives, Chapitre IV-I de la SPREF). Ces forêts, de par leur rôle stratégique, vont être strictement protégées.

Catégorie 4 : Forêts Classées des zones de savanes

- 112 forêts classées, superficie totale 1 617 082 ha.

ACTION

Couvrant généralement d'importantes superficies, ces forêts pourraient abriter des programmes de reboisement en partenariat avec le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et des projets d'aménagement des ressources cynégétiques ou agro-sylvo-pastorales.

Catégorie 2 : Forêts Classées zone dense sempervirente et semi décidue (taux de dégradation compris entre 25 et 75%)

- 19 forêts classées superficie totale 366 318 ha.

ACTION

Les populations devront à terme quitter cette catégorie de forêts et des mesures sociales en leur faveur sont prévues. Il s'agira, en plus des actions décrites dans le cas des forêts de la catégorie 1, de mettre en place un cadre de négociation avec les Partenaires Publics Privés (PPP) en vue de mettre en œuvre de grands programmes de reboisement. Pour y parvenir : une table ronde des PPP sera organisée, en vue de la signature de conventions PPP pour le reboisement. Des conventions PPP reboisement seront signées avec la production de plants forestiers et des travaux sylvicoles.

Catégorie 3 : Forêts Classées ayant un taux de dégradation > à 75%

situées en zone sempervirente et semi-décidue (zone de production cacaoyère).

- 76 forêts classées de reboisements et des travaux sylvicoles. La superficie de ces forêts est de 1 825 528 ha.

ACTION

Les zones dégradées par l'agriculture dans cette catégorie sont estimées à 1 000 000 ha dont 750 000 ha par la cacao-culture. Ces forêts classées seront réaménagées en agro-forêts tout en restant classées. Ce principe d'aménagement des forêts étant nouveau, il convient de réaliser une étude de faisabilité technique, économique, environnementale et sociale pour la création de chaque Concession Agroforestière d'Aménagement Durable (CAFAD).



C. L'impact socio-économico-environnemental

La mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, contribuera à l'atteinte de l'objectif de reconstitution du couvert forestier d'au moins 20% du territoire national, à l'horizon 2045, tout en améliorant les conditions de vie des populations par la création d'emplois verts et la restauration des sols. Cette stratégie repose sur les programmes d'exécution suivants :

1. PROMOUVOIR L'AGROFORESTERIE

L'occupation des terres est dominée aujourd'hui en grande partie par les spéculations agricoles. Dans ce contexte, l'agroforesterie se présente comme l'option la plus indiquée dans les systèmes de production agricole pour donner une chance à la reconstitution du couvert forestier.

En effet, l'agroforesterie permet à la fois de concilier sur la même parcelle ou dans le même espace, les intérêts agro-sylvo-

pastoraux et d'augmenter les rendements agricoles, notamment par l'utilisation de légumineuses. Au bout de quatre à cinq ans, ces légumineuses, après avoir contribué à la restauration des sols, vont être coupées et utilisées pour la production de bois-énergie (bois de chauffe, charbon).

2. LA FORESTERIE URBAINE ET PÉRI-URBAINE POUR LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS

Les forêts urbaines et péri-urbaines permettent non seulement d'embellir les villes, de purifier l'air de plus en plus pollué par les gaz à effet de serre ; mais aussi et surtout, d'améliorer la qualité de vie et d'éveiller la conscience environnementale des populations urbaines. Elles contribuent à faire de ces agglomérations des villes vertes par la création de parcs boisés et jardins publics, et à créer à moyen terme, un microclimat favorable au bien-être des populations à travers les services écosystémiques et les fonctions aménitaires de l'arbre urbain.

3. GESTION PARTICIPATIVE DES COMMUNAUTÉS

Le rythme de déforestation de notre pays rend énormes les défis à relever en termes de reconstitution du couvert forestier. Dans ce contexte, outre le reboisement qui doit désormais être appréhendé suivant une approche participative, les reliques forestières appartenant aux particuliers et aux communautés, ainsi que les forêts sacrées, doivent être identifiées, protégées et dotées de plans d'aménagement ou de gestion simplifiée. Cette démarche implique l'accès à l'information et à la formation des acteurs concernés, ainsi qu'à la création de forêts privées et communautaires pilotes qui serviront de base de sensibilisation. Dans cette perspective, un appui en termes de fournitures de plants et d'encadrement sera apporté aux propriétaires de parcelles dont la superficie est en deçà de 20 hectares. Des procédures simplifiées d'enregistrement et de gestion des forêts privées seront élaborées afin de promouvoir la petite propriété et les forêts villageoises.

SPREF



Journée Internationale des Forêts 2020 les Forêts et la biodiversité

“

Préoccupons-nous davantage des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles, et surtout apportons des réponses courageuses et responsables, en vue de préserver ces ressources.

”

Alain-Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

#IntlForestDay #GlobalGoals @UNDESA <http://bit.ly/DayForests>



GESTION DURABLE DU SECTEUR DU BOIS

Les pays occidentaux sont de plus en plus exigeants sur l'origine des produits vendus sur leurs marchés et la gestion des forêts d'où sont issus les produits. A cet effet, ils ont développé plusieurs systèmes de certification (légalité du bois, FSC, PEFC, etc.), et l'initiative APV-FLEGT. Ce sont des outils de gestion durable.

Dans le cadre de la gestion durable de sa forêt, la Côte d'Ivoire a entrepris plusieurs actions, notamment :

- l'adoption de nouvelles normes nationales de gestion durable des forêts naturelles ;
- l'élaboration des normes nationales de certification forestière ;
- la rédaction et l'adoption de plans d'aménagement de forêts classées ;
- L'élaboration d'un canevas de plan

d'aménagement simplifié de Périmètres d'Exploitation Forestière ;

- l'adhésion à l'initiative APV-FLEGT (Accord de Partenariat Volontaire
- Règlementation Forestière Gouvernance et Echanges Commerciaux) avec l'Union Européenne.
- la rédaction d'un guide de chaîne de traçabilité en vue de la maîtrise de l'origine du bois exploité sur toute la chaîne ;
- l'élaboration d'un Plan national





QUELQUES ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION DURABLE DU BOIS

- Matérialiser les sommets et les points saillants de la concession par l'implantation d'une pancarte ou un piquet qui mentionne les informations suivantes : N° de la concession, nom de la société, lettre alphabétique indiquant le sommet de la concession et les coordonnées GPS du sommet ;
- Elaborer le rapport de prospection qui comprend la liste des essences à abattre, les dimensions et les coordonnées cartographiques des dites essences ;
- Exploiter à l'intérieur des limites de la concession ;
- Respecter le diamètre minima d'exploitabilité variant selon l'essence ;
- Respecter le quota d'exploitation qu'est la superficie de la concession (ha)*0,25m³ /ha/an ;
- Contracter avec les propriétaires de parcelles agricoles pour les bois se trouvant dans des champs ;
- Marquer les souches des arbres abattus et les billes qui en sont issues pour permettre leur traçabilité ;
- Effectuer le reboisement compensatoire au prorata du volume exploité ;
- S'acquitter des taxes, redevances forestières qui sont dues dans le cadre de l'exploitation (Taxes d'attribution et de superficie, Travaux d'intérêt général) ;
- Contribuer au développement des terroirs impactés par l'exploitation (constructions de dispensaires, d'écoles, de foyers des jeunes etc).

d'amélioration de la gouvernance forestière ;

- l'élaboration de normes pour l'exploitation forestière ;
- l'élaboration de nouvelles orientations pour l'exploitation, la transformation et la commercialisation du bois ;
- l'incitation des industriels à la transformation plus poussée du bois et au renouvellement du plateau technique vétuste ;
- la promotion des fours améliorés à haut rendement pour la production du charbon de bois ;
- la promotion des foyers améliorés (fourneaux) pour la cuisson.

DPIF

PLAN D'AMENAGEMENT

L'aménagement est un outil stratégique qui n'a pas de modèle universel. Il doit, en conséquence, être périodiquement mis à jour. Il est appliqué au cas par cas, selon le contexte et l'histoire du massif. L'aménagiste pose des hypothèses, fait des paris ou des simplifications pour ses choix techniques et de gestion, par exemple à propos du choix des essences, du taux de reconstitution, d'une gestion pied

à pied, en bouquet ou en coupe rase, du diamètre ou de l'âge de fructification « efficace », du taux et du nombre maximum d'arbres abattables par hectare, des saisons de chantiers de coupe, de la surface maximale des coupes, du nombre de semenciers à conserver par unité de surface, de la stratégie de débardage, de la quantité de bois mort, de gros-bois ou très gros bois et d'espaces à protéger de l'exploitation, etc.

LE SECTEUR DE L'EAU

LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Gestion sectorielle

L'eau est un patrimoine commun national. La ressource en eau doit être préservée, protégée et exploitée de façon à satisfaire les besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures. Pour mieux encadrer la gestion de l'eau en Côte d'Ivoire, une vision nationale à l'horizon 2040 a été formulée comme suit : « **une Côte d'Ivoire où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et viable pour le développement socio-économique et la coopération sous-régionale dans un environnement de développement durable où chaque personne a accès à de l'eau saine pour tous les usages et à un assainissement adéquat** ».

Le principal enjeu de la gestion de l'eau, c'est de conduire chaque secteur d'activité, chaque individu à s'engager résolument pour

une mise en œuvre réussie de la GIRE, pilier sur lequel repose la Politique Nationale de l'Eau (MINEF, 2010). Cette politique s'articule autour de treize (13) axes stratégiques et s'appuie sur les enjeux du développement durable ; à savoir l'équité sociale, l'efficacité économique et la durabilité écologique.

Équité sociale

Le droit à l'eau est un droit humain fondamental. Pour répondre aux aspirations légitimes de la population ivoirienne, l'un des impératifs est l'approvisionnement en eau en quantité suffisante et accessible à tous les usagers, selon les normes de qualité et à un coût abordable.

Aussi, l'un des axes stratégiques de la Politique Nationale de l'Eau vise-t-il à adopter et à appliquer les réformes juridiques et réglementaires de la GIRE (MINEF, 2010). Ceci passe par

l'accélération de la mise en place d'un cadre de concertation de tous les acteurs (Organisations Non Gouvernementales, Partenaires Techniques et Financiers, collectivités) à tous les échelons afin d'assurer la gestion, la protection, la restauration et la mise en valeur de cette ressource si vitale et si déterminante pour les populations et pour notre avenir commun.

L'implication des usagers, des planificateurs et des décideurs au développement des ressources en eau, à la promotion de l'égalité, de l'équité et du genre et des valeurs culturelles et spirituelles relatives à l'eau constitue l'un des grands défis de la GIRE en Côte d'Ivoire.

Efficacité économique

La ressource en eau est reconnue comme un bien économique. En effet, le développement de la plupart des secteurs d'activités socio-économiques (agriculture,



ressources naturelles (Gbangbazo, 2004).

A cet effet, le processus GIRE qui implique une gestion consensuelle et participative des ressources en eau entre plusieurs parties prenantes ayant des intérêts divergents, parfois concurrentiels et des positionnements variés et à différents niveaux contribue sans conteste à la durabilité de l'économie ivoirienne. Il faut alors mettre en place des mécanismes de financement innovants (Kouadio, 2011) tels que le Fonds de Gestion des Ressources en Eau, des Aménagements et Ouvrages Hydrauliques (article 105 de la loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau) et des outils de régulation de l'accès aux ressources (JICA, 2001 ; MINEF, 2012 b).

Durabilité écologique

Le secteur de l'eau occupe une place importante dans le développement durable de la Côte d'Ivoire. La volonté de progrès et le Programme national de développement (PND 2016-2020), nécessitent de garantir non seulement l'exploitation optimale des ressources en eau, mais aussi préserver les équilibres écologiques.

Il importe alors de définir des objectifs de qualité et de quantité pour chaque bassin hydrologique et mettre en œuvre des stratégies d'assainissement et des mesures de protection des ressources. Les études en cours sur la lagune Aghien visent à définir des mécanismes de protection des ressources en eau (périmètres de protection, mesures éco-citoyennes, interdiction de certaines activités dans les environs de la lagune, etc) en application du décret n°2013-440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques.

De nombreux principes sont admis par la politique de l'eau en Côte d'Ivoire. Ce sont les principes de précaution, de prévention, de correction, de participation, d'usager-payeur, de pollueur-payeur, de planification et de coopération. Ils doivent être appliqués pour protéger les ressources et assurer la durabilité écologique.

DGRE

pêche, hydro-électricité), est tributaire des ressources en eau. C'est pourquoi, sa gestion exige une approche globale qui concilie le développement socio-économique et la protection des



Journée Mondiale de l'Eau 2020 l'Eau et le Changement Climatique

La Côte d'Ivoire va se doter d'un document de Politique Nationale de l'Eau qui mettra un **accent particulier sur la promotion des outils modernes en matière de gestion durable des Ressources en Eau et le renforcement du système de prévention hydrologique et d'alertes précoces.**

Alain-Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

#IntlForestDay #GlobalGoals @UNDESA <http://bit.ly/DayForests>



DOSSIER

LES GRANDS PROJETS



Plusieurs projets s'inscrivent dans la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, un inventaire forestier faunique a été commandité par le Ministère afin d'accompagner ces grandes réformes. Depuis celui de 2015, un inventaire des ressources disponibles dans les zones forestières est lancé afin de mettre à jour l'administration forestière. L'inventaire forestier constitue le fondement du suivi de la qualité, du contrôle forestier.

Un projet de sauvegarde de la cacaoculture à travers le projet Cacao/Forêts destinée à supprimer la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du Cacao a été initiée ; il s'agit donc d'intégrer dans la culture du cacao premier produit d'exportation et base de l'économie du pays, et la conservation des forêts, la culture de l'arbre pour la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, d'importants projets de reboisements ont été relancés. Une spécificité se dégage pour le Reboisement compensatoire de l'année 2019 où tous les industriels se sont accordés sous l'initiative de la Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier de reboiser une forêt classée de 500 hectares.

Pour garantir tous ces acquis une brigade spéciale a été mise sur pied pour veiller à la surveillance des forêts. Le patrimoine forestier fait l'objet d'un système de surveillance spatiale satellitaire. La Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) qui vient en appont de tous les services est épaulée dans sa tâche par la Police forestière qui a bénéficié d'un renforcement des capacités de ses agents.





Pour une chaîne d'approvisionnement de cacao sans déforestation, le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), signé en novembre 2017, à Bonn, Allemagne, en marge de la 23ème Conférence des Parties (COP 23), sur la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unis sur les Changements Climatiques, par les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec une trentaine d'entreprises du secteur du cacao et de l'industrie du chocolat, est entré dans sa phase d'opérationnalisation, en janvier 2018. L'objectif général de l'ICF est de mettre fin à la déforestation dans la chaîne des valeurs du cacao.

La mise en œuvre de l'ICF a démarré en janvier 2018, par une phase pilote d'une durée de trois ans, dans cinq régions prioritaires, à savoir : La Mé, Nawa, Cavally, San Pedro et Guémon. Les principaux résultats sont liés aux actions de protection et de réhabilitation des forêts, de production durable de cacao et d'agroforesterie, de traçabilité du cacao, d'inclusion sociale et de suivi-évaluation.

Au titre de la protection et de la réhabilitation des forêts, des textes législatifs et réglementaires dans le secteur forestier ont été adoptés de manière

consensuelle. Des actions de sensibilisation de plus de 177 000 producteurs de cacao et de surveillance des forêts par les agents du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ont été conduites à travers les outils de surveillance comme Images et Starling. Elles ont permis notamment de noter une tendance baissière de la déforestation dans 26 forêts classées dans 12 régions administratives du pays. Les données cartographiques actualisées sur les limites des parcs nationaux et réserves, et des limites des forêts classées à actualiser, ont permis aux entreprises privées d'une part de cartographier 492 900 exploitations et, d'autre

part, de mettre en place des systèmes destinés à veiller à ce qu'elles ne s'approvisionnent pas en cacao provenant des parcs nationaux et réserves et d'initier des évaluations du risque de déforestation dans toutes leurs zones d'approvisionnement.

Par ailleurs, des protocoles d'accord ont été signés par le Ministère des Eaux et Forêts avec certains partenaires de l'ICF ayant manifesté l'intention de participer à la gestion de quatre forêts classées couvrant plus de 580.000 ha. Les entreprises ont fourni près de 94 000 arbres d'espèces locales pour le reboisement dans le cadre de l'opération « un jour, un million d'arbres » initiée en 2019 par le Ministère des Eaux et Forêts.

Au titre de l'agroforesterie et de la production durable de cacao, les principaux résultats sont la distribution, par le secteur privé, de plus de 2 millions d'arbres forestiers à usages multiples à des exploitants agricoles et la formation de près de 445 000 producteurs aux bonnes pratiques agricoles. Ces actions visent l'amélioration de la productivité des plantations de cacao et la promotion de l'agroforesterie, ainsi que l'augmentation des revenus des producteurs

Pour ce qui est de l'inclusion sociale, conformément à leurs engagements de respecter les droits humains, les signataires du CAC ont adopté les mesures de sauvegarde environnementales et sociales alignées sur celles de la Banque mondiale. Ainsi, les signataires du CAC, en particulier les entreprises du secteur privé, ont travaillé avec 1 680 communautés rurales, en majorité des femmes, pour promouvoir les activités de l'ICF.

Relativement à la traçabilité, les données du recensement des producteurs en cours par Le Conseil du Café-Cacao, permettront d'alimenter le système de traçabilité dont le processus de réalisation de l'étude de faisabilité est initié.

Quant aux aspects liés au financement, une table ronde des bailleurs de fonds est prévue en 2020, afin de mobiliser les ressources financières requises pour la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) et

de l'ICF dont le budget de la phase pilote est de 126 milliards de FCFA, soit \$ 210 millions, ou 193 millions d'euros. Parallèlement, les entreprises développent des modèles financiers innovants, notamment des contrats de Paiements de Services Environnementaux (PES). En outre, elles promeuvent l'inclusion financière pour améliorer l'accès des producteurs à des fonds de roulement et d'investissement. L'ensemble des financements mobilisés par le secteur privé, dans le cadre de l'ICF, pour l'année 2019, a été évalué par la WCF à 14,7 milliards de FCFA. Au regard des engagements financiers effectivement mobilisés par rapport aux besoins de financement requis (126 milliards), le défi restant à relever est, à l'évidence, lié à la mobilisation de ressources financières additionnelles.

En 2020, tenant compte de la situation de la pandémie de la maladie à coronavirus, la priorité sera accordée à l'achèvement des actions initiées au cours des deux premières années et la préparation des perspectives post 2020.

...la distribution, par le secteur privé, de plus de 2 millions d'arbres forestiers à usages multiples à des exploitants agricoles et la formation de près de 445 000 producteurs aux bonnes pratiques agricoles.

Le défi majeur à relever est lié à la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre d'actions d'envergure sur le terrain. Le renforcement de la confiance entre les partenaires et la nécessité d'élargir la plateforme de partenariat public-privé que constitue l'ICF aux autres chaînes de valeurs des cultures pérennes comme l'hévéa et le palmier à huile, en vue de faire

jouer les synergies d'actions, constituent également des défis à relever.

La période post 2020 devra être consacrée à la consolidation et à la mise à échelle des actions réalisées et des résultats obtenus au cours de la phase pilote. Elle devra être surtout consacrée à la réalisation des actions d'envergure sur le terrain et nécessitant des ressources financières importantes, notamment l'actualisation des limites des forêts classées et de celles de toutes les enclaves, la réalisation de l'état des lieux dans ces forêts classées, la réhabilitation des forêts, en priorité celles des 5 régions de la phase pilote, la mise en place et l'opérationnalisation du système national de traçabilité.

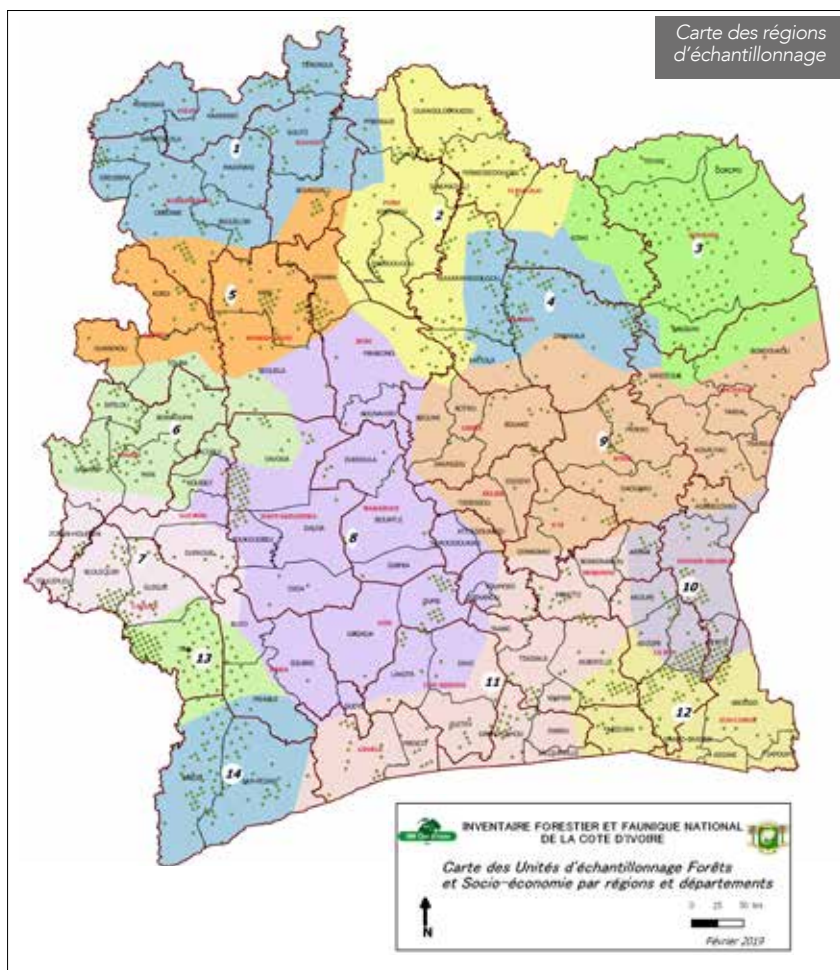
Col. N.T



INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE NATIONAL (IFFN) POUR L'ACTUALISATION DES DONNÉES

Le Ministère des Eaux et Forêts a signé un contrat avec le groupement ONFI – IGN FI – IGN portant sur la réalisation de l'inventaire forestier et faunique de la Côte d'Ivoire (IFFN). L'inventaire précédent datait de 1978. Prévu pour durer deux ans, le projet vise d'une part à actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques du pays afin de donner au gouvernement ivoirien des leviers d'actions lui permettant une gestion optimale de ses ressources.

Le second volet du projet vise d'autre part à renforcer les capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques intervenant dans ce domaine. Il s'agira ainsi, dans cet important volet « formation », de s'assurer que les équipes nationales maîtrisent la méthodologie d'inventaire sur le terrain et le maniement des outils numériques de collecte des données.



Pour la réalisation de ce projet ambitieux, le Ministère des Eaux et Forêts a reçu des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le programme « Contrat de Désendettement et de Développement » (C2D).

MISSIONS DE L'IFFN

La principale mission de l'IFFN est d'actualiser les connaissances sur les ressources forestières (ligneuses ou non), les zones humides et les ressources fauniques et caractériser la pression anthropique sur ces écosystèmes afin de collecter un certain nombre d'informations stratégiques et d'éléments utiles à la poursuite des actions publiques pour assurer une gestion durable de ces ressources. Pour parvenir à mener à bien cette mission, ONF Côte d'Ivoire, bras opérationnel du consortium « ONFI – IGN – IGN

FI », a conçu et mis en œuvre une méthodologie adaptée aux milieux qui couvrent le territoire national. Les inventaires forestiers et fauniques, ainsi que les enquêtes socio-économiques, en cours permettront de produire des connaissances relatives à la structure et la composition des peuplements, la répartition et l'abondance de la faune sur le territoire et la pression anthropique sur les différents milieux. Ces activités se déroulent dans un cadre de renforcement des capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques nationaux en matière d'IFFN. En fin de projet, une structure pérenne assurera le suivi à long-terme de l'IFFN.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'IFFN

Les formations des équipes des opérateurs (SODEFOR, OIPR, ANADER) ont été

réalisées par ONF Côte d'Ivoire, appuyée par l'Université Nangui Abrogoua (UNA), de septembre à novembre 2019. Les opérations de terrain ont ainsi pu débuter en octobre 2019.

A la date du 31 mars 2020, la SODEFOR avait réalisé l'inventaire forestier de 436 unités d'échantillonnage - UE - (31 % du total). Simultanément, l'ANADER a visité ces UE et réalisé des enquêtes dans 258 d'entre elles : Le nombre de ménages enquêtés était de 684 au total, soit une moyenne de 2,7 ménages par UE que ce soit dans le domaine rural ou en forêt classée. Enfin, l'OIPR avait réalisé l'inventaire faunique de 180 transects (18 % du total).

D'octobre 2019 à janvier 2020, ONF Côte d'Ivoire a apporté un appui permanent à l'ensemble des 18 équipes, notamment pour leur lancement, leur suivi et le renforcement des capacités in situ des 120 agents engagés sur le terrain. Enfin, ONF Côte d'Ivoire s'est engagé, dès février 2020, dans des opérations de contrôle de cinq équipes de la SODEFOR et de l'ANADER (contrôle de 11 UE) et de trois équipes de l'OIPR (contrôle de 6 transects).

PERSPECTIVES DE L'IFFN

Les opérateurs (SODEFOR, OIPR, ANADER) poursuivent leurs activités en vue d'achever les activités de terrain au plus tard début 2021. Un retard a été en effet accusé en début de projet et celui-ci a été amplifié par une suspension des activités en avril et mai 2020 due à la crise sanitaire nationale. Cette double contrainte a incité le MINEF à chercher des voies et moyens en vue d'envisager une prolongation du projet et de produire ses résultats finaux à la mi-2021.

Col. Lasme



LE PROJETS DE REBOISEMENTS

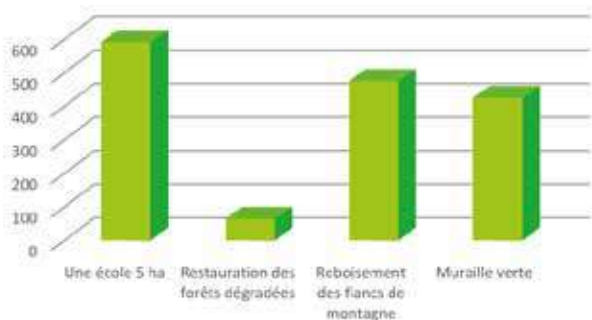
Il existe plusieurs types de projets de reboisement initiés par le Ministère. A savoir :

Le Projet de reboisement des flancs de montagne dans le district des montagnes (Cavally Guenon-Tonkpi). Il doit permettre à terme de réaliser 5000 ha de Reboisement dont 2 500 ha sur les flancs et le reste dans le domaine rural.

Projet Muraille Verte : Ce projet vise à lutter contre le réchauffement climatique et stopper l'avancée du désert. En outre, il contribue à la réduction de la pauvreté en milieu rural par le développement des activités d'agro foresterie et de culture de l'arbre.

Reboisement des forêts dégradées : Ce projet vise à réhabiliter les forêts sacrées dégradées.

Superficies de reboisement des projets (ha) en 2019



AGBO 2 : UN PROJET PILOTE INNOVANT

Un espace de 500 ha pour un reboisement compensatoire groupé des entreprises forestières

La Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts a envisagé une approche réaliste et efficace de gestion des forêts classées. Celles-ci ont fait l'objet de classification en trois catégories, en fonction de leur taux de dégradation. Chaque catégorie sera soumise à un régime forestier adapté.

Dans les forêts classées de catégorie 3, il sera procédé à une reconstitution des espaces dégradés par des reboisements.

Dans cette perspective, le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) initie au titre de la campagne 2020, un projet pilote de reboisement de 500 ha dans la forêt classée d'Agbo 2 qui est de la troisième catégorie.

Composante 1 : Réalisation de 500 ha de plantations forestières de haute densité

Composante 2 : Contribution à l'employabilité de la jeunesse rurale riveraine par la création d'emplois verts

Composante 3 : Contribution à l'autonomisation des femmes rurales riveraines par la pratique de cultures intercalaires

IMPACT DU PROJET

Au plan écologique :

Restauration des ressources naturelles (eau, faune et flore)
Amélioration de la résilience au changement climatique : un arbre nouvellement planté pouvant stocker entre 10-50 kg de co2/an, le projet permettra de stocker environ 27 775 t co2/an).

Au plan social

- Amélioration des conditions de vie des populations riveraines à travers la création de cinquante (50) emplois permanents et 300 emplois de journaliers (pépinière, préparation de terrain, entretien de parcelles, ...)
- Amélioration des revenus des femmes rurales riveraines

ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

Au niveau du MINEF :

- Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier ; Direction Régionale des Eaux et Forêts de la Mé. Direction Technique de la SODEFOR ; Centre de Gestion de la SODEFOR d'Abengourou.

Au niveau des entreprises forestières :

- CIB (164 ha) ; SMI (74 ha) ; SIFCI (130 ha) ; NSBF (114 ha) ;
- FIP (100 ha) ; Scierie d'Anyama (12 ha) ; SIDINE (22 ha) ;
- Entreprise SANE (25 ha) ; Fondation RAYES (10 ha) ;
- Fondation SOUNDELE (25 ha)

DRCF



Ministère de l'Éducation
Nationale et de l'Enseignement
Technique

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Ministère
des Eaux et Forêts



UNE ECOLE 5 HA DE FORET

un projet éducatif pour
sauver la forêt

UN SYSTÈME DE VEILLE FORESTIÈRE POUR UN SUIVI EFFICACE

UN SYSTÈME DE VEILLE FORESTIÈRE

Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) a mis en place un système de veille forestière dont les données de surveillance sont fournies par l'outil IMAGES, mis à disposition

Ce système permet de faire le suivi permanent de la dynamique des forêts, à travers la détection, l'enregistrement et la cartographie des pertes et gains forestier à partir des satellites.

par le Ministère du Plan et du Développement, en collaboration technique avec le cabinet britannique Vivid Economics.

Ce système permet de faire le suivi permanent de la dynamique des forêts, à travers la détection, l'enregistrement et la cartographie des pertes et gains forestiers à partir des satellites.

EDITION DES BULLETINS DE VEILLE FORESTIÈRE

L'outil IMAGES a permis de produire, dans un cadre pilote, des bulletins de veille des forêts des régions du sud-

ouest de la Côte d'Ivoire. L'extension de l'outil à tout le territoire national est en cours..

La production de ces bulletins a pour but d'informer le Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts des pertes forestières enregistrées entre deux dates, en vue d'initier et d'orienter des actions de sensibilisation, de dissuasion, de répression et de reconstitution.

Les statistiques qui en résultent permettent de situer dans le temps et l'espace les zones pour lesquelles la déforestation est prépondérante et d'en établir les indices.

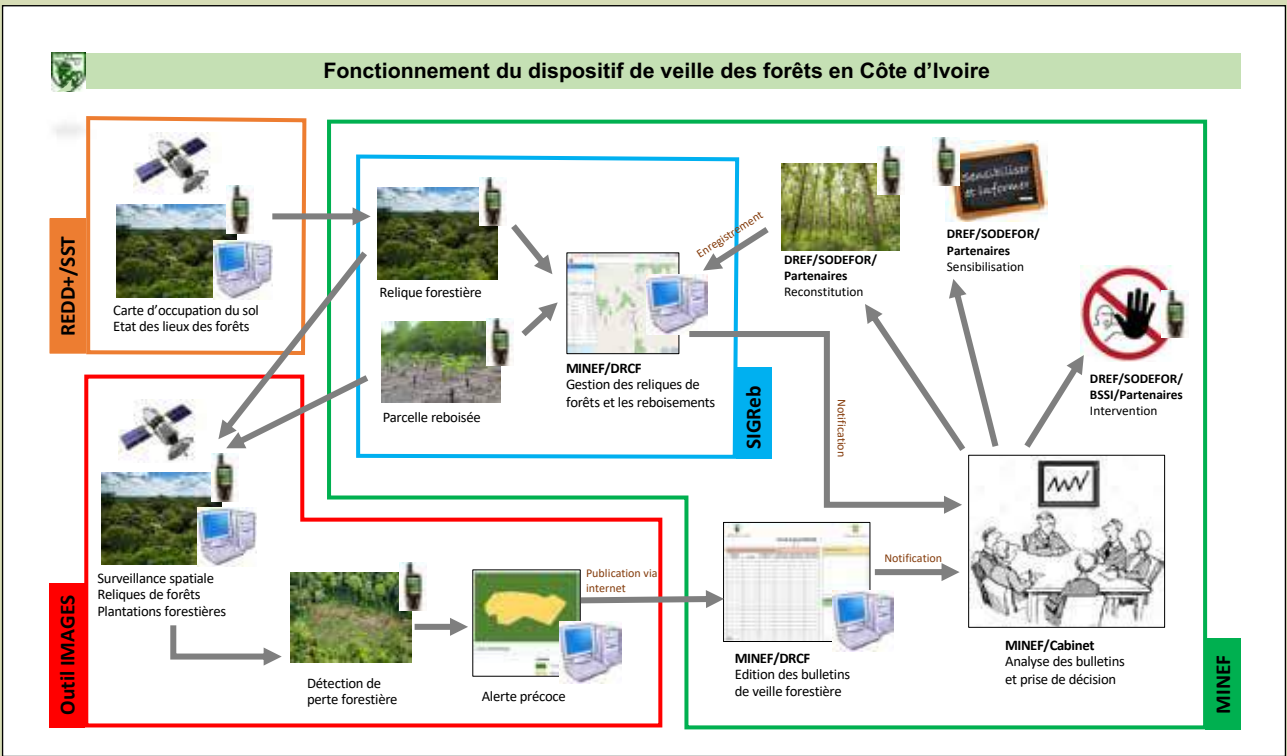
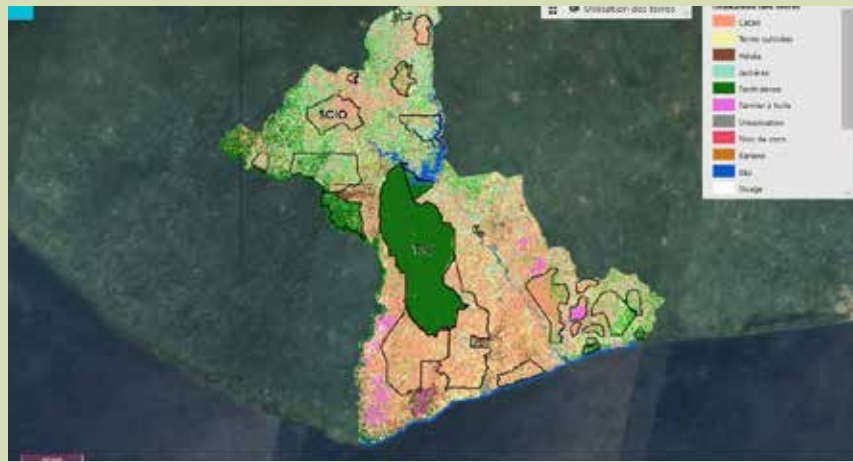


Les mécanismes périodiques, de surveillance des peuplements et de suivi de la dynamique forestière sont opérationnels. Ce qui permet de suivre l'évolution de la couverture forestière par la télédétection, de mettre en œuvre le projet relatif à l'inventaire forestier national et d'en actualiser les données. Tout ceci pour faciliter la veille forestière, outil d'anticipation et d'alerte.

En effet, l'anthropisation accélérée des espaces forestiers implique le recours à des approches nouvelles

en matière de surveillance forestière. Il s'agit ici, de combiner les patrouilles pédestres et le recours aux technologies nouvelles en matière de surveillance géospatiale. Cette nouvelle approche permettra de cibler directement les zones d'intervention ; ce qui confèrera plus d'efficacité à la protection des forêts. Le projet constitue en quelque sorte un système national d'alerte précoce, montrant où se trouvent les plus grandes menaces qui pèsent sur la biodiversité.

DFRC



LE MODE OPERATOIRE DES SAISIES



SECURISATION DES FORÊTS

La Loi de Programmation de Sécurité Intérieure (LPSI), en son volet « Eaux et Forêts », prévoit entre autres, le recrutement de 3 573 agents. L'impératif de protection et de répression est lui aussi pris en compte à travers la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) et la redynamisation de la Direction de la Police Forestière et de l'Eau (DPFE). Les capacités techniques et les moyens opérationnels de la BSSI et de la DPFE ont été renforcés et maintenus. Il s'agira aussi de la construction et l'équipement d'infrastructures supplémentaires dont la création d'un escadron d'aéronefs pour la surveillance, l'intervention et la cartographie.

Pour assurer la protection durable du patrimoine et le respect de la réglementation forestière, la Police Forestière et de l'Eau a été créée.

Malgré les multiples actions du Ministère dans le renforcement des capacités : dotation en moyens de mobilité, de projection et d'intervention de cette police, le couvert forestier ne cesse de se dégrader.

C'est pourquoi, pour renforcer la lutte, une Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) a été créée en janvier 2019. Le Ministère dispose donc à travers la BSSI d'un outil inédit de surveillance, d'anticipation de la menace et d'intervention.

La Brigade intervient en amont (renseignements) et en aval (intervention et répression) tant pour prévenir les actes pouvant affecter négativement le couvert forestier que pour sanctionner tout acte illégal. Elle agit également en appui aux autres directions en cas de nécessité.

Cette unité d'élite dont l'objectif est de lutter efficacement contre les fossoyeurs de la forêt bénéficie de l'appui des Forces Spéciales en vue d'agir dans des conditions extrêmes. Elle dispose, pour ce faire, de moyens de mobilité importants, d'un armement idoine.

Les principaux axes d'intervention de la Police forestière mis en œuvre par les agents de la Direction de la Police Forestière et des Eaux concernent la prévention, la recherche et la constatation des infractions, la surveillance générale du territoire pour lequel il est assermenté, l'information des usagers de la nature, le relais privilégié des partenaires institutionnels tels que les Commissariats, les services de la Gendarmerie Nationale ou les fonctionnaires de différents établissements publics (UCT, SODEFOR, ...).

La DPFE fait la synthèse de l'ensemble des PVs émis par les structures du MINEF. En 2019, elle en a déjà traités 292 (374 en 2018).



Aussi, utilise-t-elle la voie judiciaire contre les délinquants. Ainsi, la justice a exécuté, en application du Code forestier, plusieurs condamnations suite aux dossiers présentés par la DPFE.

K.D

MADINANI : LES POPULATIONS SENSIBILISÉES AUX FLÉAUX DES EAUX ET FORÊTS DANS DES LOCALITÉS

Le 14 mars, Le cantonnement des Eaux et Forêts de Madinani (Nord, Région du Kabadougou) a effectué avec le préfet du département, Santou Dominique, une vaste campagne de sensibilisation dans des villages environnants durant quelques jours, aux fléaux qui minent les forêts de la localité. Après le village de Mahandiana- coura (Madinani) qui a regroupé cinq villages, l'équipe du cantonnement des eaux et forêts conduite par le capitaine N'cho Auguste Kouassi s'est rendue à N'gapié et le village de kébiko, pour une sensibilisation aux feux de brousse et de défense des forêts. Elle y a exhorté la population à la mise en place d'un comité de veille qui fera du bénévolat pour sensibiliser et assister sur les dangers en cas de feux.

H.A



DIRECTION RÉGIONALE DES EAUX ET FORÊTS DE YAMOUSSOUKRO : D'IMPORTANTES QUANTITÉS DE BOIS ISSUES DU SCIAGE À FAÇON SAISIES



Dans le cadre de la lutte contre le sciage à façon et toutes autres formes d'infractions en matière forestière, faunique et des ressources en eau, la DREF de Yamoussoukro a mis sur pied une Brigade d'intervention. Elle a pour mission de rechercher les auteurs d'infractions et de procéder à la saisie de tous les produits forestiers et fauniques frauduleux dans la Région du Bélier ainsi que dans le District Autonome de Yamoussoukro. Les patrouilles menées de jour comme de nuit au cours du mois de mars ont permis de saisir d'importantes quantités de bois issus du sciage à façon. Les différentes procédures sont en cours.

Notons que le sciage à façon s'est fortement accru ces derniers temps à cause de l'extension de la ville de Yamoussoukro à travers les nouveaux lotissements. En effet, les arbres dessouchés ou abattus sur ces sites de lotissement font systématiquement l'objet de sciage à façon.

K.C



BONGOUANOU : OPÉRATION D'ENTRETIEN D'UNE PARCELLE DE REBOISEMENT DE 5,2 HA

La DR des Eaux et Forêts et le CAFOP d'Abengourou ont organisé une opération d'entretien d'une parcelle de reboisement de 5,2 ha, le 14 mars 2020. Les stagiaires de la 43ème promotion du CAFOP d'Abengourou se sont retrouvés les manches pour désherber le sous-bois de cette parcelle d'essences diverses (Teck, Cedrela, Gmelina, Acajou, Aniegre et Acacia Mangium) réalisée en 2016 par les services forestiers et les étudiants de cet établissement. Signalons que le 12 mars 2020 a eu lieu, une rencontre de sensibilisation et d'information sur l'opération « 1 jour 5 millions d'arbres » qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts de notre pays.

H.A

1 JOUR 5 MILLIONS D'ARBRES »

ADZOPÉ : DES ARBRES POUR PROTÉGER LE LAC



Le 06 mai 2020, dans les locaux de la DREF d'Adzopé, sous la présidence du Cdt ANTCHOURO Boko, une séance de travail a réuni le Directeur de la Mobilisation et de la Protection des Ressources en eau de l'ONEP, les représentants de la Mairie d'Adzopé et de la Fondation Rayess, le DG du Conseil Régional, le DR de la Construction, le DR de l'Environnement et le DR de l'Hydraulique, de la MÉ. Les participants se sont

accordés sur un projet de planting d'arbres dans le périmètre immédiat du lac qui assure la fourniture en eau potable de la ville, en vue de sa protection contre la pollution occasionnée par les activités humaines. Cette synergie d'actions se poursuivra par la sensibilisation des riverains du lac afin de stopper la pollution de ce site. Les participants ont par la suite, effectué une visite des berges du lac.

AGNIBILEKROU : MISE EN PRODUCTION DES PLANTS



Dans le cadre de l'opération 1 jour 5 millions d'arbres, le Cantonnement forestier d'Agnibilekrou a réalisé une pépinière de 19500 plants ainsi que des travaux de piquetage sur une parcelle de 1 ha à Damé (S/P Damé).

ZARANOU : PRODUCTION D'UNE PÉPINIÈRE DE 10000 PLANTS



ABENGOUROU : SÉANCE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS DU CAFOP



Le Directeur Régional des Eaux et Forêts de l'Indenié-Djuablin et Madame la Directrice du CAFOP d'Abengourou ont échangé avec les stagiaires de la promotion 2020-2021. 140 étudiants ont été également sensibilisés à l'opération d'entretien d'une parcelle de reboisement. Le 14 mars 2020. Cette parcelle d'essences diverses (teck, gmelina, aniegré, acacia magium...) a été réalisée en 2016 par les services forestiers au profit de cet établissement de formation d'enseignants.

ARRAH : "GÉNIES EN HERBRE" INTER-ÉCOLES PRIMAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT



Cette première édition a connu son apothéose le 30 mai 2020, avec la victoire de l'EPP Arrah qui était opposé en finale à l'EPP BAD. Dans son allocution, le Chef de

cantonnement, le Lt SORO Kazana Kassoum a rappelé le rôle capital des forêts et des ressources en eau pour la vie, les activités humaines, la durabilité des écosystèmes et le développement socio-économique. Cependant, il a déploré, comme partout ailleurs, que l'agriculture extensive et l'exploitation des ressources forestières ont fortement dégradé le massif forestier du pays en général et du département d'Arrah en particulier. Dans la perspective de renverser cette tendance destructrice, le Ministre des Eaux et Forêts, M. Alain-Richard DONWAHI, met un accent particulier sur la

sensibilisation et l'éducation des enfants et des plus jeunes, à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité. D'où l'organisation de ce concours qui a enregistré la participation de 15 écoles primaires. Ont pris la parole à cette célébration de l'environnement en milieu scolaire, MM DJEZOU Konan, Préfet du département d'Arrah, Président de la cérémonie, AHYE N'Cho Laurent, inspecteur de l'Enseignement Primaire d'Arrah; et KONE Kagbagnan Ismaël, représentant le Directeur exécutif de l'ONG INAPES.

M.D

ARRAH : GESTION DES CONFLITS HOMMES-FAUNES



Suite à la présence de deux buffles dans la sous-préfecture de Krégbé (département d'Arrah), plus précisément à Gouabo et Assale- Kouassikro, le Chef du Cantonnement des Eaux et Forêts (CCEF) d'Arrah, le Lt SORO Kazana Kassoum, a rencontré le 13 mars, les chefferies desdits villages pour une formation sur la gestion des conflits Hommes-Faunes. Dans chaque village, le CCEF, après avoir défini ces conflits et leurs typologies, a débattu avec ses interlocuteurs de leurs causes et conséquences. Il a rappelé qu'il est strictement interdit d'abattre les animaux et souhaité que les chefferies soient le relais de ce message auprès des populations.

Avant de terminer, le CCEF a informé ses interlocuteurs de techniques d'éloignement et de refoulement des animaux pour en finir avec ces conflits.

K.D



NASSIAN : LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Le 31 janvier 2020, le Comité National de Défense des Forêts et de la Lutte contre les feux de brousse, conduit par son Secrétaire Exécutif, le Lieutenant-colonel Aboubakar KASSAMBA, a organisé à Nassian, le lancement de la 24ème édition de la campagne nationale de la lutte contre les feux de brousse. La cérémonie a été présidée par le Ministre Alain-Richard DONWAHI, représenté par le Colonel-Major Elvire ZOUZOU MAILLY, DG des Forêts et de la Faune, et a enregistré la présence du corps préfectoral de Nassian et une forte délégation des Directeurs Généraux, centraux et déconcentrés des Eaux et Forêts.

Monsieur Kouamé Amadou Raphaël, président de l'ONG LUCOFEBROU, lauréat du prix d'excellence 2019 de la lutte contre les feux de brousse, a reçu des dons pour soutenir ses actions.

K.D



AKOUPÉ : LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

En application des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie à Coronavirus, le CEF d'Akoupé, a procédé le 31 mars 2020, à Becouefin, sur l'axe Akoupé-Abengourou, à la saisie de 250 kg de viandes de brousse composés de 05 Guib harnaché, 01 Aulacode, et 01 Mangouste.

Ces viandes ont été incinérées en présence du Secrétaire Général de la Préfecture d'Akoupé qui avait à ses côtés la DDEF d'Akoupé et un agent de la Gendarmerie Nationale. Au nom du Préfet, le Secrétaire Général a félicité le Cne N'Guessan, Chef du CEF d'Akoupé, et ses collaborateurs, pour la vigilance dont ils ont fait preuve.

Il les a exhortés à garder cette vigilance pour faire barrière à la progression de la pandémie à Coronavirus dans la cité.

H.A

LA CRÉATION DU FONDS DE PRÉVOYANCE DES EAUX ET FORÊTS



Le 11 mars 2020, s'est tenu à la salle de conférence du MINEF, un atelier relatif à la création du Fonds de prévoyance des Eaux et Forêts.

Les travaux ont porté sur la mise en place du comité ad'hoc chargé de l'organisation des élections, des commissions électorales locales et du choix des lieux de vote.

Y.T

FLASH INFO.
Recrutement BSSI
La formation des élèves admis
achevée

ABIDJAN : SAISIE DE GIBIER



La viande de brousse saisie par les Agents des Eaux et Forêts de la Direction Régionale du District Autonome d'Abidjan a été incinérée le 14 février 2020, en présence du Directeur Général des Forêts et de la Faune, Col-Major ZOUZOU Mailly Elvire, et du Directeur de la Faune et des Ressources Cynégétiques, Lt/Colonel KONÉ Salimata. Le Chef de Corps des Eaux et Forêts a demandé aux populations de cesser immédiatement toutes leurs activités relatives à la chasse, au transport, à la commercialisation et à la consommation des produits issus de la faune sauvage. Des mesures coercitives seront prises, a-t-elle prévenu..

K.D

8 mars *Journée*
de la femme
2020



3^{ème} prix d'excellence année 2020 du meilleur fonctionnaire



Reception des femmes au Jardin Botanique de Bingerville



Signature de la convention
Adeline Camara,
Comptable, Écrivaine la
Direction du Patrimoine et
des Affaires Financières



Col Diomandé Sous Directrice DPIF



Défilé du 07 août 2019



FEMMES

engagées pour la gestion durable des ressources naturelles



Col Major Zouzou, première femme, chef de Corps



Photo de famille

**DANS
LE PROCHAIN
NUMERO**



**SPORT
&
BIEN-ÊTRE**

5 MILLIONS D'ARBRES POUR SAUVER DES VIES

**5 UN JOUR
MILLIONS
D'ARBRES**

ADA

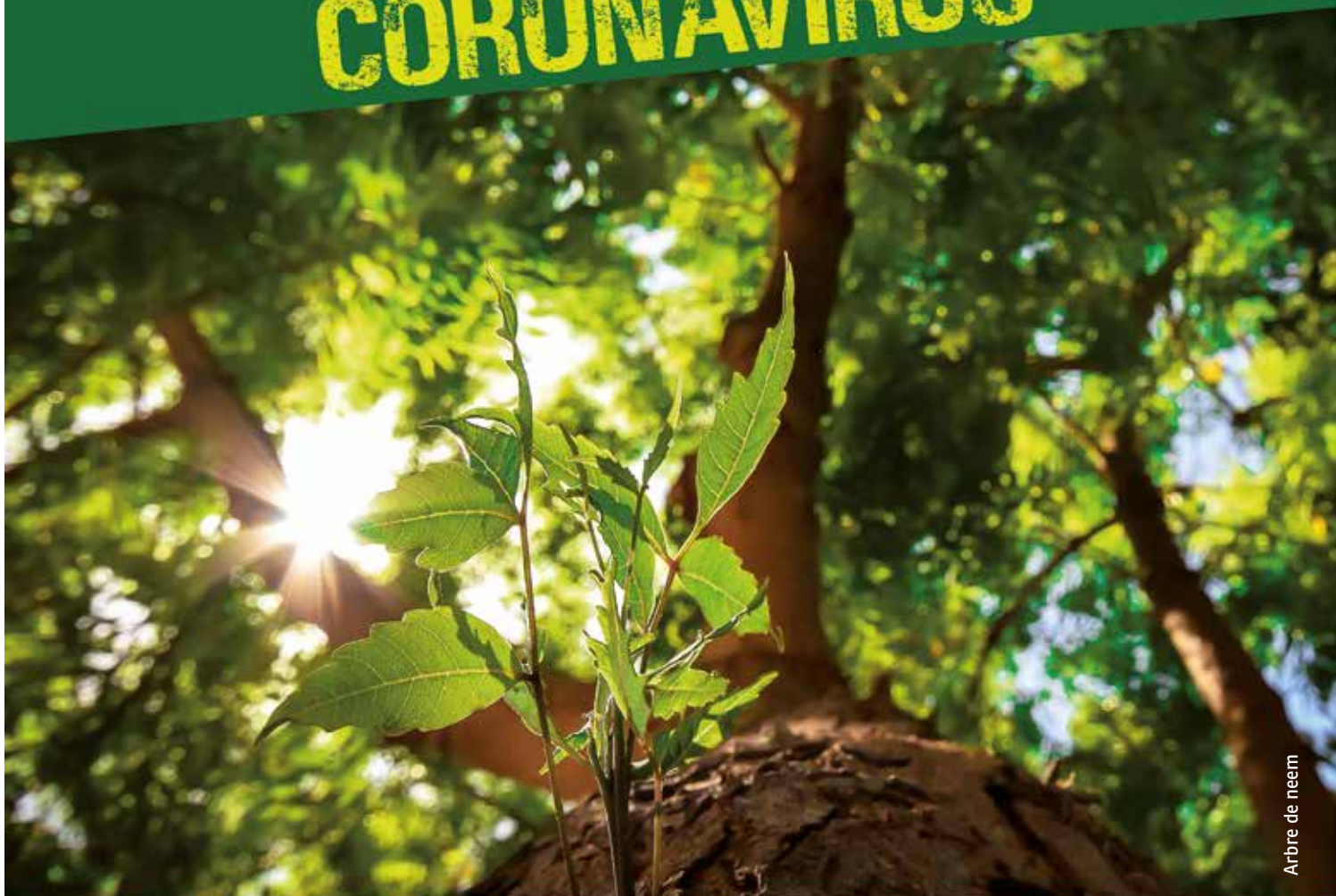
**PRÉSERVONS
NOS FORÊTS !**



Ministère des Eaux Forêts

[#jeplantemonarbreci](#) / [#1arbrestopcovid19](#)

#STOP CORONAVIRUS



Arbre de neem



NE DÉTRUISONS PAS NOS ARBRES



INTERDICTION DE CONSOMMER
LA VIANDE DE GIBIER



RESPECTONS SCRUPULEUSEMENT
LES MESURES BARRIÈRES POUR
NOTRE SANTÉ.



Se laver fréquemment les mains avec
de l'eau et du savon ou utiliser
un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez
avec un mouchoir pour tousser
ou éternuer.



Eviter tout contact étroit avec
une personne souffrant de fièvre,
rhume et toux.



Bien cuire la viande et les œufs
avant de les consommer.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

 143 ou 101

ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366